DECRET N° 2017/0040 /PM DU 23 JAN 2017

portant nomination de responsables au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique.-

PRESIDENCE DE SAN 2017

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

YOEN La Constitution;

le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique,

DECRETE:

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci_saprès au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique :

CONSEILLERS TECHNIQUES

<u>Conseiller Technique N°1</u>: Madame ATANGA, née EKANI AMOUGOU Micheline, Matricule 548 048-Y, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, précédemment Inspecteur Assistant des Programmes et Méthodes N°2, en remplacement de Monsieur NDONGO MINSOKO, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

<u>INSPECTION GENERALE DES PROGRAMMES ET METHODES</u> <u>D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION</u>

Inspecteur Assistant des Programmes et Méthodes N°1: Monsieur NDZO Augustine KUM, Matricule 543 741-M, Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, précédemment Inspecteur Assistant des Programmes et Méthodes N°3, en remplacement de Monsieur DAN Faustin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Inspecteur Assistant des Programmes et Méthodes N°2: Madame EYA EMVOLO, née METTOU Marie Annick, Matricule 600 148-K, Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, précédemment Sous-Directeur du Volontariat, en remplacement de Madame ATANGA, née EKANI AMOUGOU Micheline, appelée à d'autres fonctions.

Inspecteur Assistant des Programmes et Méthodes N°3 : Monsieur AKONO BESSALA François Erik, Matricule 594 619-H, Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, précédemment Délégué Départemental de la Jeunesse et de l'Education Civique du Dja-et-Lobo, en remplacement de Monsieur NDZO Augustine KUM, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 2 3 JAN 2017

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE LE PREMIER MINISTRE,

VISA

19 JAN 2017

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

.000017

Philemon YANG

CHEE DU GOUVERNEMENT,